



BOIS-DES-FILION

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886.07

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **886.07**

Règlement numéro 886.07 modifiant le règlement numéro 886 augmentant le fonds de roulement de la Ville de Bois-des-Filion

- a été adopté par le conseil municipal le **25 mai 2021**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 26 mai 2021



Marie-Renée Houde
Greffière